



Maison sans permis de construire

Par **vince**, le **14/03/2012** à **19:56**

Bonjour,

j'ai déposé, une déclaration de travaux pour la pose de véluxes sur une maison qui a été construite sans permis de construire, celle-ci m'a été accordée, cela suffit-il pour la régulariser, sachant que sur l'acte notarié il a été marqué que tous travaux soumis à déclaration devront régulariser la situation. (la maison n'est pas frappée d'une interdiction d'habiter)

.....merci.....

merci